Image not found or type unknown

Erreur de facturation des notaires

Par **LABERGERE**, le **30/04/2010** à **19:30**

Bonjour,
Nous avons acheté une maison voilà maintenant un an, les notaires nous réclament aujourd'hui 1600 euro sous prétexte d'une erreur à l'époque de la facturation de leurs honoraires,ils auraient inversé des chiffres.
Suis-je obligé de payer un an après ou est-ce que j'ai un recours possible.
merci d'avance.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés